

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2014

**INAUGURATION
DES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS**

COMMUNE D'ARCEAU



Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir qu'à travers le festival Musiques en Voûtes, nous vous accueillons pour l'inauguration de nos différents aménagements.

Vous trouverez le détail ci-joint et pourrez constater que la commune, à travers ses différents dossiers, fait appel aux subventions quand elle en a réellement besoin.

Les aménagements intérieurs et extérieurs de la mairie ont été réalisés sans aide financière puisque le besoin des entreprises de travailler dans l'immédiat ne permettait pas de trouver un compromis entre un prix donné et un dossier administratif qui prend trois à quatre mois...

Nous nous sentons pleinement responsables de nos finances, même en investissant avec l'emprunt. Nous espérons que ce que l'on veut nous faire avaler à travers la réforme territoriale nous permettra d'être autant responsables que nous le sommes aujourd'hui...

Merci pour votre présence,

Bruno BETHENOD

REFECTION DU PONT DE LA TILLE A ARCEAU

Causes et contexte :

L'ouvrage d'art avait subi des désordres suite à l'usure du temps, les gelées, accrochages...

Le manque de largeur du pont était une des causes des accrochages.

Le garde corps était relativement détérioré ainsi que les pierres d'abouts et les plinthes.

La mise en sécurité des piétons qui longent le garde corps nécessitait son changement.

Descriptif de l'opération :

- dépose de l'ancien garde corps ; dépose des margelles et des piliers ;
- repositionnement des pierres d'abouts qui ont été déplacées suite aux différents accrochages ;
- fabrication des éléments en pierre, pose des margelles et des piliers ;
- mise en œuvre d'un enrobé ;
- pose d'un nouveau garde corps

Montant des travaux :

53.991,84 € H.T. soit 64.579,72 € T.T.C.

Montant des subventions :

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux :	10.664,00 €
Réserve parlementaire du Sénateur Alain Houpert :	3.000,00 €
Subvention au titre des amendes de police :	3.568,64 €
Total :	17.232,64 €
Autofinancement :	36.759,20 €

Entreprises : Entreprise QUANTIN à ARCEAU, DESMURS Georges à DRACY LE FORT, HICON Signalisation à VESOUL.

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE D'ARCEAU

Causes et contexte :

- Circulation quotidienne d'écoliers le long de la RD 960 ; le hameau central de la commune était un village-rue et l'école est située à l'entrée, côté Arcelot.
- Le cheminement qui existait était parfois délimité par un caniveau, rarement par une bordure et sa largeur était souvent insuffisante au regard des règles d'accessibilité.
- L'espace public était délimité par un bâti présent de part et d'autre de la voie sur la quasi-totalité de la traversée.
- Au vu des comptages réalisés à Fouchanges, la commune souhaitait mettre en place un ou plusieurs dispositifs permettant de modérer la vitesse.
- Il y avait un besoin d'organiser le stationnement au niveau de la salle des fêtes et de la mairie.

Descriptif de l'opération et objectifs :

- Création d'un cheminement piétons côté est de la Grande Rue, soit du même côté de l'école, de 1,40m minimum de largeur, tout le long de la traversée du hameau (soit 1111 m) ; revêtement en sablé.
- Matérialisation des places de stationnement longitudinales de la salle des fêtes jusqu'à l'ancienne mairie (23 places). Revêtement en enrobés.
- Création d'un dispositif d'effet de porte à l'entrée côté Arcelot par rétrécissement à 6m de la largeur circulaire au moyen de bordures.
- Réalisation d'une écluse devant l'église, permettant de dégager un espace pour les piétons à la sortie de l'église. Revêtement en béton désactivé.
- Mise en accessibilité de l'arrêt TRANSCO.

Montant des travaux :

Maîtrise d'œuvre :	11.826,92 € H.T. soit 14.157,59 € TTC
Travaux de voirie :	278.854,15 € H.T. soit 333.509,56 € TTC
Travaux de signalisation :	16.471,55 € H.T. soit 19.765,86 € TTC
Réseaux :	48.704,32 €
Total :	355.856,94 € H.T. – 416.137,33 € TTC

Couche de roulement réalisée par le Conseil Général.

Montant des subventions :

Fonds Cantonal de Développement Territorial :	26.911,70 €
Réserve parlementaire du Député Rémi DELATTE :	15.000,00 €
Subvention au titre des amendes de police :	7.337,63 €
Total :	49.249,33 €
Autofinancement :	306.607,61 €

Entreprises : BEREST pour la Maîtrise d'œuvre, EIFFAGE pour les travaux d'aménagement (pluvial, trottoirs, stationnement, assainissement, îlots d'espaces verts, revêtement de surface), SCUB pour la dissimulation des réseaux (MODA CONCEPT pour les études), HICON pour la signalisation, ROGER MARTIN pour la couche de roulement.

AMENAGEMENTS INTERIEUR/EXTERIEUR DE LA MAIRIE
--

Causes et contexte :

La commune d'ARCEAU a transféré en juillet 2013 son siège social du 8 Grande Rue au 40 Grande Rue, dans l'ancien presbytère. Le local situé au 8 Grande Rue, composé de 2 pièces, devenait insuffisant pour l'accueil et le stockage.

Les travaux d'aménagement de ce bâtiment et du parking étaient nécessaires pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Ils ont permis également de mettre en valeur le patrimoine communal.

Montant des travaux :

Aménagement intérieur :	22.027,81 € HT soit 26.353,21 € TTC
Honoraires étude parking :	1.140,00 € HT soit 1.368,00 € TTC
Parking :	9.233,62 € HT soit 11.043,41 € TTC
2 points lumineux :	4.276,44 € HT soit 5.131,73 € TTC (2.143,7 € à la charge de la commune)
<i>Total aménagement extérieur :</i>	<i>14.650,06 € H.T. soit 17.543,14 € TTC</i>

Autofinancement : 34.545 ,13 €

Entreprises : PERNOT Pascal pour les peintures et petits aménagements, PROTECTION SOLAIRE 21 pour les portes d'entrée et stores, DIPLEX pour l'aménagement des archives, ALCIUM INFORMATIQUE pour le câblage informatique, CABINET MOREL-FLEUROT EXPERT pour l'étude du parking, EIFFAGE pour l'aménagement du parking, CITEOS pour les points lumineux.

ZONES ECONOMIQUES

A - SAVELLES :

Le lotissement, situé à l'entrée du hameau d'Arcelot à gauche en venant de Dijon, d'une superficie de 10507m², est composé de 4 lots.

Les entreprises implantées sont : Gueury Frères, Madame STIVALET, L'Art du Toit et l'entreprise Bertrand.

Montant des travaux (comprenant honoraires et études) :

52.799,25 € H.T. soit 62.007,19 € TTC

Subvention du Conseil Général de la Côte d'Or :	22.740,00 €
Ventes des lots :	163.195,00 €
Excédent :	130.903,00 €

Entreprises pour la réalisation de la zone : Cabinet MORNAND pour la maîtrise d'œuvre, Projetec Environnement pour les études, l'entreprise SD3ATP pour la viabilisation.

B - GOURMERAULT :

Le lotissement, situé à l'entrée du hameau d'Arcelot à droite en venant de Dijon, d'une superficie de 26508 m², est composé de lots et îlots.

Les entreprises implantées sont : BARRANCO, TOUSSAINT, MAISONS FERREIRA, IMTECH, NGSV.

Montant des travaux (comprenant honoraires et études):

276.854,94 € H.T. soit 329.484,22 € TTC

Subvention du Conseil Général de la Côte d'Or :	40.000,00 €
Ventes des lots :	277.665,00 €
Stock : 8711 m2 soit environ	192.000,00 €

Entreprises pour la réalisation de la zone : Cabinet MORNAND pour la maîtrise d'œuvre, Projetec Environnement pour les études, l'entreprise SD3ATP pour la viabilisation, BONADEI pour les dernières divisions

C - ORDORAT :

Zone située avant le bois d'Arcelot à gauche en venant de Dijon après le pont de l'autoroute, d'une superficie de 30139 m².

Les entreprises implantées sont : MINI TP, EUROPEAN WOODS, SBTP, TOP DRIVE.

Montant des travaux :

Acquisition du terrain :	202.388,00 €
Frais d'études :	14.913,00 €
Travaux préparatoires :	11.582,53 €
Travaux d'équipement :	89.073,52 €
Total :	317.956,52 €

Ventes des lots : 255.420,00 €

Stock : 285.000,00 €

Entreprises pour la réalisation de la zone : Cabinet MOREL- FLEUROT pour la maîtrise d'œuvre, Quantin, Joyandet, Roy, SD3ATP, ICSEO bureau d'études, SICECO (Demongeot – Socater – Citéos), SAUR, MINI TP.

LOCAL TECHNIQUE

Contexte :

La commune d'ARCEAU ne disposait pas d'atelier technique adapté. La chaufferie de la mairie faisait office de local technique pour les agents techniques : entrepôt du petit matériel, des produits phytosanitaires, désherbants, des casiers des vêtements, un petit lavabo. Environ 15m². Les véhicules, tracteur et tondeuses étaient entreposés sous le préau de la mairie.

Cette situation n'était absolument pas aux normes de sécurité.

Pour des raisons de sécurité, mais aussi pour améliorer les conditions de travail des agents, la commune d'ARCEAU a décidé d'acquérir un entrepôt en zone économique « le Gourmerault ».

Descriptif de l'opération et objectifs :

Cet entrepôt d'une surface hors œuvre nette de 186 m² sur un terrain de 1900 m² a été aménagé de façon polyvalente. En effet, il regroupe en un seul espace plusieurs fonctions ou types d'activités qui nécessitaient des équipements et des aménagements particuliers :

- Fonction « magasin » : lieu de stockage des fournitures et lieu de rangement des équipements
- Fonction « poste de travail » : l'atelier est un lieu de travail : mécanique, menuiserie...
- Fonction « prévention des risques professionnels » : l'atelier est aménagé pour faciliter l'exercice professionnel. Des mesures spécifiques permettent de maîtriser les risques liés aux différentes activités.
- Fonction « identification » : vestiaires, bureau.

L'extérieur a été également aménagé :

- Création d'une aire de lavage.
- Le terrain est clôturé afin de protéger les équipements.

Montant de l'acquisition et des travaux d'aménagement :

152.276,40 € H.T. – 158.994,57 € TTC

Montant des subventions :

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : 30.037,00 €

Autofinancement : 122.239,40 €

Entreprises : MINI TP, DESMURS Georges.

TERRAIN MULTISPORTS

Contexte :

La commune d'ARCEAU a choisi un équipement multijeu et multisports sur la base d'un terrain de handball aux normes fédérales 44 x 22.

Cet ensemble multisports s'intègre bien dans nos espaces urbains et ruraux. Esthétique et robuste, il offre une multitude de réponses aux attentes des jeunes et moins jeunes pour pratiquer des activités très variées. Du sport de compétition au sport en famille ou entre amis et voisins, facilitant ainsi le mélange des générations, procurant par là de la convivialité et du lien social.

Le choix de cet équipement donne la possibilité de jouer en toute sérénité et en toute sécurité. La liberté de pratiquer un sport ou de jouer est l'objectif de cette infrastructure dédiée aux jeux et aux sports puisque des

accès sélectifs et à mobilité réduite sont prévus. Cette plateforme multisports offre une multitude de pratiques :

- terrain de handball aux normes
- basketball pratiquement aux normes – 22 x 15
- volleyball aux normes
- foot brésilien qui comme le basketball se joue sur la moitié du terrain en transversale, permettant ainsi de pouvoir pratiquer deux jeux ou deux sports en même temps
- un terrain de tennis aux normes 24 x 11
- une piste d'athlétisme de 80m de long à 6 couloirs permettant des compétitions sur la base de 60m.

Cet équipement permet à la commune d'Arceau d'avoir un lieu favorisant la rencontre des sportifs et des habitants. Situé proche de la salle à usages multiples, de l'école, de l'espace de loisirs et de rencontres, ce terrain multisports donne encore plus de force à cet espace que la commune d'Arceau a dédié aux activités culturelles.

Montant des travaux :

83.685,00 € H.T. soit 100.087,26 € T.T.C.

Montant des subventions :

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux :	25.106,00 €
Subvention du Conseil Général dans le cadre D'Ambitions Côte d'Or :	40.230,00 €
Total :	65.336,00 €
Autofinancement :	18.349,00 €

Entreprises : EIFFAGE, AJ3M à Couchey